



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/12/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 43 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Demandes de subventions Via Ferrata  N° 2023-127
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

**Présents (43)** : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, REY Sylvie, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, NARS Aline, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

**Absents (15)** : BLASCO Sabine, BUERBA Jean-Pierre, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, SOLANA Michel, GAY Eric, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

**Procurations (4)** :  
DESCOUENS Bernard à ARMANET Henri  
RICARD Louis à FINES Frédéric  
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José  
DARAN René à MIR André

Monsieur Henri ARMANET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle le projet de création de deux parcours via ferrata à Beyrède Jumet Camous et dont le coût prévisionnel s'élève à 345 000 € HT.

Ce projet a réclamé que soit déposée une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact auprès des services de la DREAL. Après instruction du dossier ces derniers ont notifié la décision de dispense d'étude d'impact sur ce projet.

Monsieur le Président propose de représenter le projet devant les cofinanceurs.

Il est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2024), de la Région Occitanie et du Conseil Départemental 65.

COUT

345 000 € HT

## PLAN DE FINANCEMENT

ETAT	30 %	103 500 €
REGION	20 %	69 000 €
CD65	20 %	69 000 €
AUTOFINANCEMENT	30%	103 500 €
		<hr/>
SOIT		345 000 €

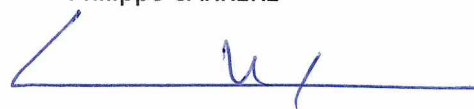
Monsieur le Président invite les Conseillers Communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des aides auprès des différents financeurs ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU